

## MOTION

Réunis en assemblée générale le 29 septembre 2017 à Gap, les Maires et Présidents des communautés de communes et l'ensemble des élus présents ont affirmé leur pleine solidarité face aux problèmes posés par le loup à l'élevage et l'économie montagnarde.

Dans nos départements, la présence du loup cause de nombreux problèmes de cohabitation.

Les attaques récurrentes sur certains alpages découragent les éleveurs qui vont finir par abandonner cette pratique pastorale avec tous les risques environnementaux que cela comporte.

Les dispositions prises en faveur du loup se font au détriment d'une activité globale en rompant l'équilibre établi entre le pastoralisme et le tourisme de montagne qui peuvent cohabiter de façon harmonieuse.

Le problème de la présence du loup dans nos montagnes n'est pas qu'un problème posé aux éleveurs.

Ils nous concernent aussi, nous les élus de montagne, garant des équilibres sur nos territoires.

Dans les Hautes-Alpes, le nombre de victimes constatées a largement augmenté (526 victimes indemnisées et en cours d'instruction au 31 août 2017, source DREAL). Dans les Hautes-Alpes, 5 loups ont été prélevés sur la période 2017 et un loup a été retrouvé mort naturellement.

Pour rappel, le plafond autorisé de prélèvement en France est de 40 loups pour la période 2017/2018. Au 25/09/2017 19 loups ont été prélevés.

Considérant que :

- Les attaques récurrentes et de plus en plus fréquentes,
- La présence de plus en plus fréquente des loups à proximité des habitations ;
- Les dégâts économiques considérables pour les secteurs de l'agriculture et du tourisme ;
- Les atteintes irréversibles à des modes de vie faisant partie intégrante de l'identité de nos territoires ;
- Les conflits d'usage qui menacent la vie locale;
- Les mouvements sociaux qui en découlent ;

Les élus des Hautes-Alpes réunis ce jour :

- **Affirment** la nécessité de faire connaître la réalité du problème du loup et de la souffrance des éleveurs ;
- **Demandent** aux pouvoirs publics de représenter les éleveurs et de protéger leur activité et la qualité de leurs produits ;
- **Refusent** que la responsabilité pénale des problèmes pouvant résulter des chiens de protection retombe sur les éleveurs
- **Interrogent** les pouvoirs publics sur le coût croissant que représente l'expansion continue des populations de loups
- **Refusent** l'abandon de leurs territoires
- **Affirment** leur choix pour des montagnes et des territoires ruraux vivants
- **Réclament d'urgence** une régulation opérationnelle du loup, même en cœur de parc, avec des moyens adaptés et obligation de résultat, avec une réactivité réelle des pouvoirs publics prenant en compte les situations de détresse locale.  
Ces décisions pourraient être prises au niveau local en mobilisant notamment les chasseurs, et appelées à se traduire en plan de chasse, et dont la charge ne repose pas sur les seuls éleveurs ;
- **Exigent un déclassement du loup de la Convention de Berne et de la Directive Habitat, de façon à sécuriser le cadre juridique facilitant la régulation des loups.**